

« De l'archive, la honte »

« De l'archive, la honte », c'est le titre d'une conférence prononcée lors d'un colloque, tenu à la Sorbonne en septembre 2002 sur *L'Histoire trouée, négation et témoignage*¹. L'auteur, Marc Nichanian, est professeur de littérature arménienne à l'université Columbia de New York, âgé de 85 ans.

Il y parle de sa honte, liée au témoignage sur la « Catastrophe » (*aghed* en arménien), soit l'enfer de la déportation des Arméniens en 1915-1916, celle dont ils ne sont pas revenus.

C'est à la suite de l'intervention de Joseph Kirahagazwe, qui a joué sous forme de théâtre l'enfer qu'il a subi, que j'ai pensé, en accord avec Françoise Delbos, que ce commentaire sur le témoignage, la honte et l'archive pouvait y faire suite et non pas fin.

Dans cette conférence, Marc Nichanian, va faire référence à trois auteurs arméniens dont je vais vous parler au préalable :

a) Zabel Essayan en 1917 retranscrit les paroles d'un rescapé et les fait précéder d'une préface. Elle annonce que, pour elle, la littérature, c'est fini. En 1915, elle échappe aux rafles d'intellectuels et se réfugie en Bulgarie puis dans le Caucase. Elle consacra trois années de sa vie à recueillir des témoignages, à les traduire en français, pour les produire devant « l'humanité civilisée ». En particulier elle retranscrit de sa main le tout premier témoignage d'un survivant Haig Torroyan qui avait vu en compagnie d'un officier allemand dont il était l'interprète, d'octobre à décembre 1915, tous les camps de concentration de Mésopotamie. Il y avait des photos et des notes. L'officier allemand se suicida. Torroyan put passer dans le Caucase et raconter son odyssée à Zabel Essayan qui le publia avec sa propre signature en 1916. Dans la préface elle annonce que : « La littérature, c'est fini. » Cela ne veut pas dire qu'elle arrêtera d'écrire mais elle n'écrira plus une ligne sur les atrocités génocidaires. Elle dit : « Douloureusement imprégnée de la tâche qui m'était échue en partage, j'ai considéré que c'eût été un sacrilège que de transformer en sujet littéraire les souffrances dans lesquelles a agonisé tout un peuple. »

b) Hagop Oshagan, en 1931, à Chypre, en pleine rédaction du roman *Les Rescapés* où il voulait approcher de la catastrophe, déclare qu'il ne pourra pas écrire la dernière partie parce que... Il comprend, lui aussi, qu'il faut en appeler à un tiers, à un observateur et un regard extérieur, à l'« Humanité

¹ C. Coquio (dir.), *L'histoire trouée : négation et témoignage*, Nantes, L'Atalante, 2003.

civilisée ». Il veut s'approcher de la catastrophe, mais il ne pourra pas. Cette troisième partie, qui devait s'appeler « L'enfer », ne sera ni écrite ni publiée. En 1934, après deux mille pages des deux premières parties, H. Oshagan s'arrête d'écrire au seuil de la catastrophe. Il a écrit énormément, c'est le plus grand écrivain arménien du XX^e siècle. Il ne pourra écrire cette dernière partie car cela aurait été « marcher droit sur la mort », sa propre mort bien sûr, mais aussi la mort de tout un peuple. À un journaliste du Caire, il déclare : « Il y faudrait au moins une étude topographique, la lecture de milliers de récits et de centaines de volumes de souvenirs, avant de pouvoir rédiger ce troisième volume. » Clairement H. Oshagan voudrait avoir sous la main des archives. Le journaliste lui demande alors : « Œuvre historique ou roman ? » H. Oshagan répond : « [...] vous savez sans doute que Chypre n'est pas l'île Saint-Lazare², je suis obligé de me contenter de ce que j'ai, d'où la nécessité de la forme romanesque. » H. Oshagan n'a pas d'archives et ne peut produire qu'un roman qui devient un pis-aller de l'histoire puisque tout le problème réside dans ces milliers de témoignages, qui de vouloir faire preuve, vont passer à l'archive.

c) Aram Andonian, en 1919, publie *En ces sombres jours*. Il s'agit d'une série de récits de victimes du génocide arménien. C'est de la littérature parce que dès le début A. Andonian savait qu'il lui fallait faire de la littérature pour échapper à la honte du témoignage, c'est-à-dire au devenir « Archive du témoignage ». En 1918, à Alep, plaque tournante de la déportation des arméniens en 1915-1916, il écrit ce livre, paru en 1920 en France sous le titre *Documents relatifs aux massacres arméniens*. Destiné à « l'humanité civilisée », le témoignage fait à nouveau fonction d'archive et c'est cela la catastrophe.

Marc Nichanian, l'auteur de cette conférence « De l'archive, la honte » veut affirmer sa position :

Le seul témoignage d'un survivant d'un génocide ne suffit jamais à faire preuve. Vouloir classer les différents témoignages de vieilles femmes arméniennes, vouloir les entasser dans les diverses universités américaines, vouloir les faire fonctionner comme preuves, vouloir les transformer en archives, c'est cela la catastrophe. D'où la honte³ qui en découle et qui ne cesse de hanter M. Nichanian au point qu'il nous dit que toute littérature sur l'événement génocidaire n'est que pur bavardage si elle n'est pas sous-tendue par la honte, comme l'ont écrit les auteurs cités plus haut.

M. Nichanian pose donc plusieurs questions :

– comment le fait se constitue-t-il pour nous en tant que fait ?

² L'île Saint-Lazare est à Venise, elle abrite la congrégation des Mekhitaristes, qui a donné aux Arméniens leurs plus illustres savants aux XVIII^e et XIX^e siècles. Elle a rassemblé toutes les archives historiques de ce peuple et a été le conservatoire de sa culture.

³ J'ajouterai que ce n'est pas seulement la honte liée au fantasme et à la mise à jour de la pulsion.

- qui pose le fait ?
- qui est le gardien du fait ?
- l’histoire, l’historien ? Le droit, le juge ?

Histoire, droit, à chaque fois c’est une question d’archive.

Ainsi M. Nichanian va convoquer J. Derrida qui a écrit un livre intitulé *Mal d’archive*⁴ dont il s’agit maintenant d’extraire les grandes lignes.

Le mot « archive » vient de *arkké* en Grec qui désigne à la fois le commencement et le commandement : à la fois là où les choses commencent, mais aussi là où, selon la loi, les hommes exercent leur autorité, l’ordre social et le droit.

Le vocable « archive » renvoie à l’*arkké* dans le sens physique, historique, ontologique, c’est-à-dire à l’originaire, au premier, au commencement. Mais, plus encore, à l’*arkké* nomologique, dans le sens du commandement, de la loi. En effet l’*arkkeion* grec est d’abord une maison, un domicile, une adresse : soit la demeure des magistrats supérieurs, ceux qui commandent, les « archontes ». C’était chez eux qu’on déposait les documents officiels. Ils en sont les gardiens, en plus ils ont le droit d’interpréter les archives. Confiés en dépôt aux archontes, ces documents disent la loi : ils rappellent la loi et rappellent à la loi. L’archive a besoin d’une domiciliation, d’une assignation à demeure, mais ceux qui les gardent, les archontes, les classent, les interprètent et en font les instruments de la loi. De plus le pouvoir archontique qui rassemble les fonctions d’unification, d’identification, de classification doit aussi avoir le pouvoir de consignation : consigner en rassemblant les signes implique qu’il n’y ait pas de dissociation, pas d’hétérogénéité ni de secret, qui viendrait cloisonner ce qui fait force de loi.

C’est à la fois la loi, le droit, la justice, qui incombent à l’archive, tout autant que le *topos*, l’adresse, le lieu historique de dépôt. Donc la question d’une politique de l’archive s’impose :

Nul pouvoir politique sans contrôle de l’archive, sinon de la mémoire ; la démocratisation effective, se mesure toujours à ce critère essentiel : la participation et l’accès à l’archive, à sa constitution et à son interprétation⁵.

M. Nichanian va ensuite faire référence à Giorgio Agamben⁶ qui réfute la question de l’archive et qui procède à une récusation en règle de toute idée de *témoignage qui pourrait constituer, en soi, une archive*. Il nous dit : « C’est la question du fait, de la vérité, de la réalité qui est littéralement détruite au cœur de la violence génocidaire [...] »

⁴ J. Derrida, *Mal d’archive*, Paris, Galilée, 1995.

⁵ *Ibidem*, p. 15.

⁶ Auteur de *Ce qui reste d’Auschwitz : l’archive et le témoin*, Payot & Rivages, 1999 et de *Le langage et la mort*, Paris, C. Bourgois, 1991.

Comment va-t-on rendre compte de la destruction du fait en tant que tel ? Comment pourra-t-on rendre compte de ce fait qu'est la destruction du fait ? « Un événement dont la condition de possibilité est donc offerte par cela même qui, dans le même temps, s'offre à la destruction », nous répète M. Nichanian.

Quelle est la relation entre le témoignage et l'archive ? Que fait-on quand on présente des témoignages oraux en vue de reconstituer une histoire véridique ? Toujours l'archive impose sa puissance et transforme le témoignage à ses propres fins. Comment thématiser le statut du témoignage et le rôle de l'archive sur ce fond de destruction de la réalité, destruction du fait et destruction de l'archive qui est au cœur de la violence génocidaire ? Autrement dit : peut-on aller à la rencontre de l'archive, ou plutôt à l'encontre de l'archive, comme le propose G. Agamben ?

Avant de citer M. Nichanian, nous parlant de la honte, il me faut souligner ce qu'en dit G. Agamben « la honte n'est pas culpabilité, n'est pas honte d'avoir survécu à l'autre » (citant E. Levinas). Il s'agit plutôt d'une impossibilité de notre être à se désolidariser de soi :

Ce qui apparaît, dans la honte, c'est le fait d'être rivé à soi-même, c'est l'impossibilité radicale de se fuir, de fuir son être ; ce que la honte découvre c'est *notre être même* ; la nudité n'est pas la nudité matérielle des corps, mais la *nudité de notre être total*, dans son expression la plus brutale⁷.

Ce que la honte découvre, c'est l'être qui se découvre, dans ce rien qu'il a été avant de se faire représenter dans la chaîne signifiante, c'est-à-dire dans le langage qui le constitue. Et c'est cela que les bourreaux veulent atteindre : détruire l'être humain, détruire la dignité, détruire le respect de soi.

Que dit M. Nichanian ?

Je vais parler de la honte, de ma honte ; aussi longtemps que je me souviens, j'ai eu honte ; vous pouvez réfuter mes arguments, ou mes sentiments, mais vous ne pouvez réfuter ma honte, ni la mettre en doute. C'est tout de même un étrange sentiment que la honte, je n'en ai jamais parlé ni en public ni en privé ; c'est la première fois que je le fais aujourd'hui. De quoi est-ce que j'ai toujours eu honte ? Si j'ai honte de quelque chose, c'est toujours de moi-même que j'ai honte même si c'est de vous que je devrais avoir honte ; si j'ai honte de ce que d'autres sont, font, ou ont fait, c'est comme si je l'étais, si je le faisais, ou si je l'avais fait moi-même... Il n'y a pas de témoignage sur la honte, la honte est à elle-même son propre témoignage... Le témoignage, c'est la honte ; c'est la honte même... parce que la honte spécifiée, c'est quand on fait fonctionner le témoignage comme preuve... *Le témoignage ne fait pas preuve du Fait...* et c'est une honte constante de le faire fonctionner comme preuve... La honte, en somme, c'est de faire jouer au témoignage le rôle d'archive... *La honte c'est de transformer le témoignage en archive...* Car il n'y a pas de preuve sans archive ; le seul résultat est que, en faisant

⁷ G. Agamben, *Ce qui reste d'Auschwitz : l'archive et le témoin*, op. cit., p. 133.

fonctionner le témoignage comme preuve, je réponds à l'injonction du bourreau...

Car c'est cela que voulait le bourreau dès le départ : tuer, éliminer, exterminer, mais surtout que le témoignage fonctionne comme preuve ; donc qu'il puisse être réfuté comme preuve et comme archive [...] C'est le renversement du témoignage dans le règne de l'archive, son renversement en pièce d'archive, qui est congruent à la volonté du bourreau [...] La transformation première, originaire, du témoignage en discours de preuve, en discours pour la preuve, son *engloutissement par l'archive*, conduit le survivant à être privé de sa mémoire. La Catastrophe, en ce sens, est une catastrophe de la mémoire [...] La destruction de la mémoire, d'une mémoire propre, par le devenir archive du témoignage, c'est la Catastrophe même [...] *L'archive est co-extensive à la catastrophe...*

C'est pourquoi les trois auteurs dont il a été question au début ont ressenti à quel point le devenir archive du témoignage court-circuite la mémoire de la victime et rend le deuil impossible ; c'est pourquoi ils ont arrêté d'écrire sur la catastrophe, au seuil de la catastrophe, à ce moment précis du renversement originaire du témoignage en archive.

C'est pourquoi G. Agamben veut aller à *l'Encontre de l'archive* : « On pourra dire que témoigner revient à se placer, au sein de sa propre langue, dans la position de ceux qui l'ont perdue, à s'installer dans une langue vivante comme si elle était morte, ou dans une langue morte comme si elle était vivante, *en tout cas hors de l'archive et du corpus du déjà dit*⁸. »

Pour revenir à J. Derrida, nous avons vu que l'archive est toujours le fait d'un droit, du droit, qui d'ailleurs n'a toujours comme objectif que le jugement, jamais la vérité, l'innocence ou la punition. L'archive est en elle-même une violence, violence d'un pouvoir qui pose et conserve le droit. Elle a force de loi, d'une loi qui est celle de la maison comme lieu, domicile, famille, lignée ou institution.

Ce que nous appellerons le « Mal d'Archive », dit J. Derrida, est le fait que la pulsion de destruction ou de mort (mise en évidence par Freud en 1920) qui n'est pas un principe (de réalité ou de plaisir) menace toute principauté, toute primauté archontique, tout désir d'Archive. Cette pulsion, toujours muette, travaille à détruire l'archive, à effacer ses propres traces, à effacer ce qui lui est propre.

C'est en quoi il n'y a pas seulement un mal d'archive, une limite, une souffrance de la mémoire, mais, engageant l'in-fini (en deux mots précise J. Derrida) le *mal d'archive* touche au *mal radical*.

*La violence génocidaire, qui touche au mal radical, s'inscrit donc comme défaut d'archive, dans un mal d'archive*⁹.

⁸ *Ibidem*, p. 212.

⁹ J. Derrida, *Mal d'archive*, *op. cit.*

Je rapprocherai ceci de l'affirmation de Marc Nichanian parlant de la catastrophe qui, comme défaut d'archive, intimera, ordonnera au témoignage de faire preuve, de faire valeur d'archive. « C'est cela la Catastrophe même et la Honte, la Honte même, qui est à soi son propre témoignage et qui nous touche tous. »

Il me semble, dit Marc Nichanian, que c'est dans le même sens que J. Derrida écrit, à propos de la question de l'archive, que c'est une question *d'avenir, d'a-venir* en deux mots :

L'archive, si nous voulons savoir ce que cela aura voulu dire, nous ne le saurons que dans un temps à venir à supposer que cela ne soit jamais un objet de savoir. Ce suspens, dans le savoir, l'intensité de ce suspens donne le vertige ; en donnant la seule condition pour que l'avenir reste ce qu'il est : *il est à venir*.

Non seulement il ne doit pas être connu mais il ne doit pas être connaissable comme tel ; sa détermination ne relève plus d'un ordre de savoir, ou du pré-savoir, mais d'une venue d'un événement qu'on laisse venir, qu'on fait venir, sans rien voir venir, dans une expérience hétérogène à tout constat, comme à tout horizon d'attente comme tel.

C'est parce que le témoignage est illisible, qu'il n'est pas fait pour être lu, que quelque chose peut être lu, sous le nom de littérature ; laquelle reste aux frontières du lisible, à la limite de l'archive qui reste alors « à venir », pour ceux qui ont rencontré cette limite de la littérature dans la traduction du témoignage en archive.

Ainsi termine Marc Nichanian son exposé lors des actes du colloque : « L'histoire trouée, négation et témoignage » qui s'est déroulé à Paris-IV-Sorbonne les 16, 17, 18 et 19 septembre 2002.